

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00769 Numéro SIREN : 533 869 301 Nom ou dénomination : A3 BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2022 sous le numéro de dépôt 1850

REÇU LE

23 FEV. 2022

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

A3 BAT

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : 5 Rue Gustave Eiffel – 77610 Fontenay-Trésigny
533 869 301 RCS MEAUX

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 21 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
le vingt et un septembre
à dix-sept heures,

les Actionnaires de la Société se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Président, observation faite que, préalablement à la convocation, il a été envoyé, aux actionnaires qui en ont fait la demande, le préavis de réunion prévu à l'article 129 du décret du 23 mars 1967.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance et qui est annexé comme valant approbation du présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par la société L2A., représentée elle-même par son Gérant Monsieur Pierre Yves DUMAS .

Monsieur Philippe LE FIBLEC, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent l'intégralité du capital social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



2251880

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes.
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 mars 2021 ainsi que le bilan au même jour et le compte de résultat.
- son rapport de gestion à l'assemblée;
- le rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 et le rapport spécial du commissaire aux comptes;
- le texte des projets de résolutions;
- les statuts à jour de la Société.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée que tous les documents visés par le Code de Commerce et le décret du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des Actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée donne acte au Président de ses déclarations et chaque Actionnaire présent déclare avoir été mis en mesure d'exercer son droit de communication.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture de son rapport de gestion exposant l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir.

Il est ensuite fait lecture des rapports du commissaire aux comptes :

- rapport sur les comptes clos le 31 mars 2021 et sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé

- rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées sur les résultats obtenus au cours de l'exercice approuvé et sur les perspectives d'avenir. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions des articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, ratifient lesdites opérations intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice soumis à leur approbation :

- le bail commercial entre la société "A3 BAT" et la "SCI 57 Bis Musselburgh" en date du 1^{er} décembre 2019, portant sur les locaux situés 5 rue Gustave Eiffel à Fontenay-Trésigny (77610), siège social. Le loyer convenu s'élève à la somme de 45.000 € hors taxes et hors charges.
- la convention notamment de prestations administratives conclue avec la société L2A. Il faut préciser qu'au titre de cette convention il a été pris en charge une somme de 101.167 € pour l'exercice clos le 31 mars 2021.
- la rémunération de la Présidence assurée par la société L2A qui a perçu à ce titre une somme de 132.000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires qui ont tous le droit de vote en vertu de la jurisprudence de la Cour de Cassation (Cas. Com. 23 octobre 2007).

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2021, et sur les comptes dudit exercice ainsi que la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, ils donnent au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Ordinaire, approuvent les propositions du Président et décident d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à **23.085,22 €**, de la manière suivante :

- la totalité au compte « **Report à nouveau** », pour **€ 23.085,22**
qui est ainsi porté de 264.566,43 € à 287.651,65 €

Les associés décident, alors, de procéder à une distribution de dividendes
d'un montant total de **€ 50.000**
correspondant à un dividende par action de **€ 250**
et constatent qu'à la suite de cette
distribution, le compte "**Report à nouveau**"
est ramené de 287.651,65 € à 237.651,65 €.

Les Associés prennent acte, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, des distributions intervenues au titre des trois précédents exercices sociaux :

<i>Exercices</i>	31/03/2020	31/03/2019	31/03/2018
<i>Revenus globaux distribués</i>	50.000 € Soit 250 € par action	50.000 € Soit 250 € par action	100.000 € Soit 500 € par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés, réunis en Assemblée Générale, confèrent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités prescrites par la loi.

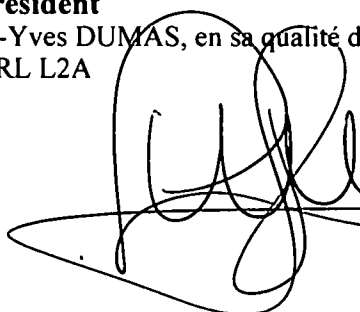
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Pierre-Yves DUMAS, en sa qualité de Gérant de
la SARL L2A

 **COPIE
CERTIFIEE CONFORME**



PHILIPPE LE FIBLEC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

13, RUE BAUDIN - BP 46

94211 LA VARENNE SAINT HILAIRE CEDEX

TÉL. 01 48 85 43 38

FAX. 01 48 89 19 82

SAS A3 BAT

5 rue Gustave Eiffel

77610 FONTENAY TRESIGNY

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

PHILIPPE LE FIBLEC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

13, RUE BAUDIN - BP 46

94211 LA VARENNE SAINT HILAIRE CEDEX

TÉL. 01 48 85 43 38

FAX. 01 48 89 19 82

A3 BAT

SAS au capital de 100 000 euros

Siège Social : 5 rue Gustave Eiffel
77610 FONTENAY TRESIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/03/2021

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2021

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Septembre 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société A3 BAT relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/04/2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

J'ai procédé à l'examen des principes comptables appliqués et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que de leur présentation d'ensemble, qui n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à La Varenne, le 7 Septembre 2021

Philippe LE FIBLEC
Commissaire aux Comptes
13, rue Baudin - BP 46
94211 LA VARENNE-ST-HILAIRE CEDEX
Tél. 01 48 88 43 38

Philippe LE FIBLEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2021 12			Exercice N-1 31/03/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	7 356	311	7 045		7 045	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	1 200	1 200				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	74 328	39 486	34 842	31 005	3 838	12.38
	Autres immobilisations corporelles	192 637	73 519	119 118	110 820	8 298	7.49
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 800		2 800	3 600	800	22.22
	Total II	278 321	114 516	163 805	145 425	18 381	12.64
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	71 627		71 627	16 585	55 042	331.88
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 911		3 911	4 515	605	13.39
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 015 177	3 283	1 011 894	680 250	331 645	48.75
	Autres créances	71 470		71 470	33 907	37 563	110.78
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	254 619		254 619	251 556	3 063	1.22
	Charges constatées d'avance (3)	23 464		23 464	18 056	5 408	29.95
	Total III	1 440 268	3 283	1 436 985	1 004 869	432 116	43.00
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 718 589	117 798	1 600 791	1 150 294	450 497	39.16

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2021 12	Exercice N-1 31/03/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000	100 000		
	Réserves				
	Réserve légale	10 000	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	264 566	278 214	13 647	4.91
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	23 085	36 353	13 267	36.50
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	397 652	424 566	26 915	6.34
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques Provisions pour charges	45 000	45 000		
	Total III	45 000	45 000		
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	483 952	95 198	388 755	408.37
	Concours bancaires courants	502	175	327	186.32
	Emprunts et dettes financières diverses	1 702	105 852	104 150	98.39
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	610	610		
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	509 024	315 938	193 087	61.12
	Dettes fiscales et sociales	136 380	136 991	610	0.45
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	25 969	25 965	4	0.02
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 158 139	680 728	477 411	70.13
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 600 791	1 150 294	450 497	39.16

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 094 112

607 018

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2021 12			Exercice N-1 31/03/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	2 098		2 098	997		1 101	110.47
Production vendue de services	2 833 386		2 833 386	3 158 054		324 667	10.28
Chiffre d'affaires NET	2 835 484		2 835 484	3 159 050		323 566	10.24
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			4 625	2 063		6 688	324.24
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			9 717	2 106		7 611	361.44
Autres produits			47	32		15	47.46
Total des Produits d'exploitation (I)			2 840 623	3 163 251		322 627	10.20
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			777 099	744 908		32 191	4.32
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			55 042	349		54 693	NS
Autres achats et charges externes *			1 265 893	1 316 719		50 826	3.86
Impôts, taxes et versements assimilés			20 105	17 414		2 691	15.45
Salaires et traitements			464 799	626 660		161 861	25.83
Charges sociales			298 013	377 337		79 324	21.02
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			35 751	25 632		10 119	39.48
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				750		750	100.00
Dotations aux provisions							
Autres charges			11	66		55	83.18
Total des Charges d'exploitation (II)			2 806 628	3 109 137		302 509	9.73
I - Résultat d'exploitation (I-II)			33 995	54 114		20 119	37.18
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/03/2021	12 31/03/2020	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	698	298	400	134.41
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	698	298	400	134.41
2. Résultat financier (V-VI)	698	298	400	134.41
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	33 297	53 816	20 519	38.13
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 539	1 539	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		1 539	1 539	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	195	780	585	75.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	195	780	585	75.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	195	759	954	125.71
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	10 017	18 222	8 205	45.03
Total des produits (I+III+V+VII)	2 840 623	3 164 789	324 166	10.24
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 817 538	3 128 436	310 898	9.94
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	23 085	36 353	13 267	36.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Mme KUNZ Martine

SAS A3 BAT

5 rue Gustave Eiffel

77610 FONTENAY TRESIGNY

ANNEXE DU 01/04/2020 AU 31/03/2021

Mme KUNZ Martine

49 chemin des Lyones

94350 VILLIERS SUR MARNE

0149302924

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 600 790.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 835 483.92 Euros et dégageant un bénéfice de 23 085.22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 200		7 356
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	57 834		16 495
Installations générales agencements aménagements divers	139 210		25 315
Matériel de transport	6 888		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 459		5 766
TOTAL	219 390		47 575
Prêts, autres immobilisations financières	3 600		800
TOTAL	3 600		800
TOTAL GENERAL	224 190		54 131

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			8 556	8 556
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			74 328	74 328
Installations générales agencements aménagements divers			164 524	164 524
Matériel de transport			6 888	6 888
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 225	21 225
TOTAL			266 965	266 965
Prêts, autres immobilisations financières			2 800	2 800
TOTAL			2 800	2 800
TOTAL GENERAL			278 321	278 321

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 200	311		1 511
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	26 829	12 657		39 486
Installations générales agencements aménagements divers	37 126	18 942		56 068
Matériel de transport	3 449	1 606		5 055
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 161	2 235		12 396
TOTAL	77 565	35 440		113 005
TOTAL GENERAL	78 765	35 751		114 516

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	311				
Instal.techniques matériel outillage indus.	12 657				
Instal.générales agenc.aménag.divers	18 942				
Matériel de transport	1 606				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 235				
TOTAL	35 440				
TOTAL GENERAL	35 751				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 800		2 800
Clients douteux ou litigieux	3 940	3 940	
Autres créances clients	1 011 237	1 011 237	
Personnel et comptes rattachés	2 388	2 388	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	493	493	
Impôts sur les bénéfices	8 041	8 041	
Taxe sur la valeur ajoutée	36 269	36 269	
Débiteurs divers	24 280	24 280	
Charges constatées d'avance	23 464	23 464	
TOTAL	1 112 911	1 110 111	2 800

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	531	531		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	483 923	419 896	64 027	
Fournisseurs et comptes rattachés	509 024	509 024		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 895	34 895		
Taxe sur la valeur ajoutée	98 847	98 847		
Autres impôts taxes et assimilés	2 638	2 638		
Groupe et associés	1 702	1 702		
Autres dettes	25 969	25 969		
TOTAL	1 157 529	1 093 502	64 027	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	404 909			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 077			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
SARL L2A	500.0000	180			180
M. DUMAS Pierre-Yves	500.0000	20			20

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.